

## PROCEDURE POUR DEMANDE DE CONGE

### **Congé pour une durée inférieure à une demi-journée.**

Les parents font la demande via l'agenda de l'élève.

L'élève présente la demande à son titulaire qui accepte ou refuse le congé.

### **Congé pour une durée égale ou supérieure à une demi-journée.**

L'élève demande à son titulaire ou télécharge sur le site de l'école (<http://ayent.ecolevs.ch/>) le formulaire « *demande de congé école primaire* ».

Les parents motivent leur demande et signent le formulaire.

L'élève transmet ensuite cette feuille à son titulaire qui préavise.

La décision finale appartient au Directeur (congé jusqu'à 9 demi-journées) ou à l'Inspecteur (congé de 10 demi-journées à une année).

Dans la mesure du possible, ces demandes sont transmises au minimum 10 jours avant la date du congé souhaité.

La Direction des écoles d'Ayent-Arbaz